|  |
| --- |
| **Numéro du module :** |
| 1 |
| **Titre du module :** |
| Impact des lois, des règlements et des politiques |
| **Résultat d’apprentissage :** |
| s. o. |
| **Éléments de performance :** |
| * déterminer les personnes-ressources pour faciliter le démarrage d’une entreprise à vocation sociale * énumérer les démarches pour effectuer le démarrage d’une entreprise sociale |

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre de l’activité** | Activité : Étude de cas – Dossier SNPM (partie 3) |

|  |
| --- |
| **Description** |
| **Description du contenu de D2L (résumé)**  **Cette activité te permettra de déterminer les** personnes-ressources pour faciliter le démarrage d’une entreprise à vocation sociale. |
| **Mise en contexte / Mise en situation :**  À présent, nos trois collégiens, épris de justice climatique et d’écologie, voudraient bien que tu les aides à déterminer les personnes-ressources pour faciliter le démarrage de SNPM. |
| **Détails de l’activité (production attendue ou déroulement)**  **Dossier SNPM – Trame factuelle de l’étude de cas**  **Pour faciliter la création de leur entreprise, les trois fondateurs, pour l’instant désargentés, te demandent à quelles portes ils devront aller frapper pour obtenir de l’aide financière**. C’est vrai qu’ils ont en tête le souci du financement. Eh oui! Ici aussi (en entrepreneuriat social), l’argent est le nerf de la guerre!  **Partie 1 : Ressources**  **Consulte les ressources suivantes afin d’effectuer le travail demandé à la partie 2.**   * [Lex Start](https://lexstart.ca/articles-juridiques/constituer-une-personne-morale-a-but-non-lucratif-en-ontario/) (une plateforme de services juridiques pour entrepreneurs, entièrement en ligne) qui explique comment constituer une personne morale à but non lucratif en Ontario * Ontario – [*Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*](https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/10n15) (L.O. 2010, CHAPITRE 15) * Canada – [*Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-7.75/page-2.html) (L.C. 2009, ch. 23) * Ontario – [*Guide à l’intention des fondateurs de personnes morales sans but lucratif*](https://www.publications.gov.on.ca/300776) * Canada – [Création d’une organisation à but non lucratif](https://www.ic.gc.ca/eic/site/cd-dgc.nsf/fra/cs04970.html) * Canada – [Loi de l’impôt sur le revenu](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-3.3/) (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.)) * Canada – [À propos de la Direction des organismes de bienfaisance](https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/a-propos-direction-organismes-bienfaisance.html) de l’Agence du revenu du Canada * Ontario – [*Loi sur les sociétés coopératives*](https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90c35) (L.R.O. 1990, chap. C.35) * Canada – [*Loi canadienne sur les coopératives*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-1.7/index.html) (L.C. 1998, ch. 1)   👉 *Se constituer sous cette loi si la coopérative possède un établissement dans au moins deux provinces canadiennes. Selon l’art. 16 (2) : « L’organisation peut exercer ses activités partout au Canada. »*  *De plus, l’organisation a une capacité extraterritoriale en vertu de l’art. 16 (3), qui stipule ceci : « L’organisation possède la capacité de conduire ses affaires internes et d’exercer ses activités et ses pouvoirs à l’étranger, dans les limites des lois applicables en l’espèce. »*   * Canada (ISDEC) – [Démarrer, créer, et assurer la croissance d’une entreprise sociale : Assurer la croissance de votre entreprise sociale](https://www.ic.gc.ca/eic/site/053.nsf/fra/00009.html)   **Partie 2 : Personnes-ressources**  **En te basant sur l’information pertinente, effectue les étapes suivantes :**   1. Dans tes propres mots, explique le concept de *personne-ressource* dans le contexte qui nous intéresse ici. 2. Détermine des partenaires communautaires qui pourraient être utiles lors du lancement de SNPM. Explique dans tes propres mots. 3. Détermine des organismes gouvernementaux qui pourraient être utiles lors du lancement de SNPM. Explique dans tes propres mots. 4. Afin d’effectuer le démarrage d’une entreprise sociale, il est important de commencer à penser à certaines démarches qui sont propres à ce genre d’entreprise.    1. Trouve des facteurs qui aident à déterminer le cout du projet. Explique dans tes propres mots.    2. Détermine des avenues possibles concernant le financement du projet SNPM. Explique dans tes propres mots. |